AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0504
FR0000030827-FS0218

3 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IGE+XAO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2014, la société Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 avril 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société IGE+XAO et détenir, pour le compte desdits fonds, 111 508 actions IGE+XAO représentant autant de droits de vote, soit 7,81% du capital et 5,69% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions IGE+XAO sur le marché.

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 427 800 actions représentant 1 961 102 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.